

PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE en date du 5 janvier 2024

3+ IMMO

Le 5 janvier 2024, les associés de la SAS 3+ IMMO (capital 1.000 €) sont réunis ce jour en Assemblée Générale Extraordinaire au Siège Social de l'agence sis au 186 chaussée Jules Ferry à AMIENS, 80000 sur convocation de la gérance.

Sont présent :

M. Thibault MARIE, actionnaire majoritaire de la SAS

M. Frédéric LALOUETTE, actionnaire minoritaire de la SAS

La séance est déclarée régulière et peut donc statuer sur le point suivant :

- Rémunération du gérant, M. Thibault MARIE

Résolution n°1

L'Assemblée Générale extraordinaire tenue ce jour, confirme qu'en tant que gérant et actionnaire majoritaire, M. Thibault MARIE ne percevra pas de salaire mensuel sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il percevra des dividendes en cas de solde positif des comptes lors de la clôture annuelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

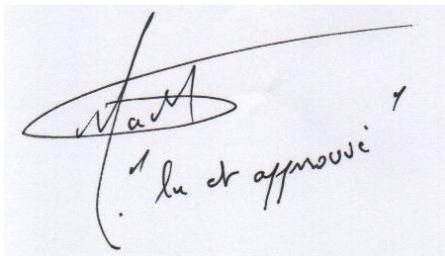
L'ordre du jour étant épuisé, le gérant lève la séance.

Procès-verbal établi le 5 janvier 2024 en trois exemplaires

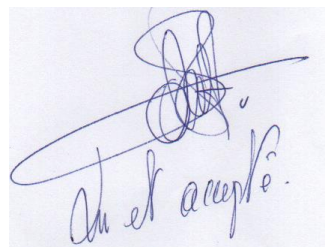
Amiens, le 5 janvier 2024

Signature des associés

Thibault MARIE

Handwritten signature of Thibault MARIE in blue ink. The signature is stylized and includes the text "lu et approuvé" written below it.

Frédéric LALOUETTE

Handwritten signature of Frédéric LALOUETTE in blue ink. The signature is stylized and includes the text "lu et approuvé" written below it.